

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE

Nombre de membres composant
le Conseil Municipal : 35

SEANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 28 septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil Municipal de Neuilly-Plaisance, légalement convoqués par Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous sa présidence, à la suite de la convocation qui leur a été adressée le 22 septembre 2023.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. DEMUYNCK, Mme LAMAURT, M. MALAYEUDE, Mme MAZDOUR, M. VALLEE, Mme BOILEAU, M. BUTIN, M. MARTINACHE, M. TOURE, M. BERTHIER, M. GIBERT, M. BOURZIK, Mme HENNECHART, Mme FUENTES, M. TAGLANG, Mme ALI, Mme GRIMAUD, Mme JARY, Mme YILMAZ, M. ASSAS, M. RIGAULT, M. PEREIRA, Mme BRECHU, Mme REYNAUD, Mme SUCHOD, M. FREMIN.

ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Mme PONZIO-REFATTI donne pouvoir à M. VALLEE
Mme FAGIANI donne pouvoir à Mme BOILEAU
Mme CHOLET donne pouvoir à M. MALAYEUDE
M. PIAT donne pouvoir à M. TOURE
M. BENAICHE donne pouvoir à M. MARTINACHE
Mme DIAS donne pouvoir à M. BUTIN
Mme PONCHARD donne pouvoir à Mme LAMAURT
M. SAUNIER donne pouvoir à Mme SUCHOD.

ÉTAIT ABSENT :

M. LECHUGA.

SECRETAIRE DE SEANCE :

M. VALLEE.

N°2023.09.37 – Élection du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin.

Sur présentation de Monsieur Christian DEMUYNCK, Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la proposition de Madame Armelle FAGIANI de céder sa place de représentante du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin, ne pouvant plus se rendre aussi disponible qu'auparavant pour des raisons personnelles,

Considérant qu'il convient de procéder à une nouvelle élection du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin,

Vu l'article R. 421-14 du Code de l'Éducation,

Considérant que la liste « Agir Ensemble pour Neuilly-Plaisance » propose la candidature de Madame Djina ALI,

Considérant que la liste « Réinventons Neuilly-Plaisance » propose la candidature de Madame Marie-Christine REYNAUD,

Considérant que le membre titulaire est élu à la majorité absolue,

Considérant que les membres du Conseil Municipal ont décidé à l'unanimité de voter à main levée et ont constaté les résultats suivants :

Madame ALI : 30 voix

Madame REYNAUD : 4 voix,

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
PAR 30 VOIX POUR ET 4 VOIX CONTRE**

ARTICLE UNIQUE : PROCÈDE à l'élection d'un membre du Conseil d'Administration du Collège Jean Moulin suivant :

- Membre : Madame Djina ALI.

Christian DEMUYNCK
Maire



Serge VALLEE
Secrétaire

